

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française octroyant
un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de
l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en
application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à
assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation
sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations
positives**

A.Gt 20-07-2005

M.B. 19-07-2006

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu les lois coordonnées le 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat;

Vu le décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives, tel que modifié par le décret du 27 mars 2002;

Vu le décret du 21 décembre 2004 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005;

Vu l'arrêté royal du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire;

Vu la proposition de répartition arrêtée par la Commission des discriminations positives en date du 13 mai 2005;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 20 juillet 2005;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 20 juillet 2005;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005,

Arrête :

Article 1^{er}. - Un subside global de six cent quatre-vingt sept mille six cent quarante sept euros quatre-vingt deux centimes (687.647,82 EUR) à charge du crédit inscrit à l'allocation de base 01.06 du programme d'activités 90 de la division organique 52 est alloué aux Pouvoirs organisateurs des établissements ou implantations du réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné reconnu en discriminations positives.

Article 2. - Le subside visé à l'article 1^{er} est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'équipement reprises en annexe.

Article 3. - Le subside est réparti entre les établissements ou implantations énumérées ci-après conformément au tableau de synthèse présenté par la Commission des discriminations positives :

Etablissement siège	Etablissement ou implantation(s) concerné(es)	Equip. - Fct. En euros
INSTITUT DOMINIQUE PIRE RUE DE LENGLENTIER 6-14 1000 BRUXELLES	Etablissement	15.500,00 €
INSTITUT SAINT-LOUIS RUE DU MARAIS 113 1000 BRUXELLES	Etablissement	30.000,00 €
COLLEGE LA FRATERNITE RUE DE MOLENBEEK 173 1020 BRUXELLES	Rue de Molenbeek 173 - 1020 Bruxelles Chaussée d'Anvers 28 - 1000 Bruxelles	20.000,00 €



Etablissement siège	Etablissement ou implantation(s) concerné(es)	Equip. - Fct. En euros
CENTRE SCOLAIRE SAINTE-MARIE LA SAGESSE CHAUSSEE DE HAECHT 164 1030 SCHAERBEEK	Etablissement	22.593,94 €
INSTITUT DE LA SAINTE-FAMILLE D'HELMET RUE CHAUMONTEL 5 1030 SCHAERBEEK	Etablissement	23.000,00 €
INSTITUT TECHNIQUE CARDINAL MERCIER - NOTRE-DAME DU SACRECOEUR BOULEVARD LAMBERMONT 17 1030 SCHAERBEEK	Etablissement	26.000,00 €
CENTRE SCOLAIRE SAINT-MICHEL BOULEVARD SAINT-MICHEL 24 1040 ETTERBEEK	Chaussée de Haecht 146 - 1030 Schaerbeek	9.222,97 €
INSTITUT SAINT-JOSEPH D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE - Section ATELIER MAROLLIN RUE FELIX HAP 14 1040 ETTERBEEK	Rue des Alliés 315 - 1190 Forest	4.654,00 €
CENTRE SCOLAIRE EPERONNIERS- MERCELIS RUE MERCELIS 36 1050 IXELLES	Rue Mercelis 36 - 1050 Ixelles Rue de l'Etuve 56 - 1000 Bruxelles	21.900,00 €
INSTITUT DES FILLES DE MARIE RUE THEODORE VERHAEGEN 6 1060 SAINT-GILLES	Etablissement	25.300,00 €
INSTITUT SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE RUE MORIS 19 1060 SAINT-GILLES	Rue Moris 19 – 1060 Saint-Gilles	20.000,00 €
INSTITUT DE LA PROVIDENCE RUE HABERMAN 27 1070 ANDERLECHT	Etablissement	12.812,00 €
INSTITUT NOTRE-DAME RUE DE FIENNES 66 1070 ANDERLECHT	Rue de Fiennes 66 – 1070 Anderlecht Rue Jorez 8a – 1070 Anderlecht	11.960,00 €
CAMPUS SAINT-JEAN CHAUSSEE DE NINOVE 136 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Chaussée de Ninove 136 – 1080 Molenbeek-St-Jean Chaussée de Merchtem 11 – 1080 Molenbeek-St-Jean	15.175,00 €
INSTITUT DES URSULINES AVENUE DU SIPPENBERG, 10 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Avenue du Sippelberg, 10 - 1080 Molenbeek-St-Jean Rue Jules Debecker 71 – 1081 Koekelberg	31.600,00 €
CENTRE SCOLAIRE DES DAMES DE MARIE- HAECHT-PHILOMENE-LIMITE CHAUSSEE DE HAECHT 68 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	Chaussée de Haecht 68 - 1210 Saint-Josse-Ten- Noode Rue de la Limite 27 – 1210 Saint-Josse-Ten-Noode	38.928,49 €
CENTRE SCOLAIRE SAINT-LOUIS RUE A. MAGIS 20 4020 LIEGE	Rue Basse-Wez 85 – 4020 Liège	12.500,00 €
DOA SAINT-LOUIS RUE A. MAGIS 20 4020 LIEGE	Rue Basse-Wez 85 – 4020 Liège	9.200,00 €
DEGRE D'OBSERVATION NOTRE DAME SAINT LAMBERT SAINT LAURENT RUE ELISA DUMONCEAU 75 4040 HERSTAL	Etablissement	11.515,00 €



Etablissement siège	Etablissement ou implantation(s) concerné(es)	Equip. - Fct. En euros
COLLEGE SAINT-MARTIN - ISM PAIRAY RUE DE LA PROVINCE 101 4100 SERAING	Rue du Chêne 347 – 4100 Seraing	5.564,00 €
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SAINTE-MARIE RUE COCKERILL 148 4100 SERAING	Rue Cockerill 148 – 4100 Seraing Rue de la Glacière 39 – 4100 Seraing	26.863,00 €
INSTITUT SAINTE CLAIRE RUE SECHEVAL 32 4800 VERVIERS	Etablissement	26.000,00 €
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE NOTRE-DAME RUE DE LA SCIENCE 52 6000 CHARLEROI	Etablissement	11.100,00 €
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DES AUMONIER DU TRAVAIL GRAND'RUE 185 6000 CHARLEROI	Grand'rue 185 – 6000 Charleroi Rue Jules Destrée 69 - 6000 Charleroi	15.000,00 €
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DES AUMONIER DU TRAVAIL GRAND'RUE 185 6000 CHARLEROI	Rue Jules Destrée 69 - 6000 Charleroi	7.000,00 €
INSTITUT SAINT-JOSEPH BOULEVARD DE L'YSER 12 6000 CHARLEROI	Rue Pige au Croly 37 - 6000 Charleroi	12.750,00 €
CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH NOTRE- DAME RUE EMILE STRIMELLE, 1 6040 JUMET	Etablissement	13.935,42 €
LYCEE MIXTE FRANCOIS DE SALES (G et T) RUE DES VALLEES, 18 6060 GILLY	Rue des Vallées 18 – 6060 Gilly Place des Haies 10A - 6060 Gilly	61.389,00 €
INSTITUT SAINTE MARIE RUE DE L'ENSEIGNEMENT 1 6140 FONTAINE L'EVEQUE	Rue de l'Enseignement 1 - 6140 Fontaine-L'Eveque Rue des Sœurs 5 - 6141 Forchies-La-Marche Rue Jules Destrée 3 - 6031 Monceau-Sur-Sambre Boulevard du Midi 161 - 6140 Fontaine-L'Eveque	11.125,00 €
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SAINTE MARIE RUE VANDERVELDE 49 6140 FONTAINE L'EVEQUE	Rue Vandervelde 49 - 6141 Fontaine-L'Eveque Rue Jules Destrée 3 - 6031 Monceau-Sur-Sambre Boulevard du Midi 161 - 6140 Fontaine-L'Eveque Rue Parée 2-4 - 6140 Fontaine-L'Eveque	14.850,00 €
COLLEGE SAINT PIE X RUE LLOYD GEORGES 15 6200 CHATELET	Etablissement	10.000,00 €
INSTITUT SAINTE MARIE PLACE D'ARENBERG 20 6200 CHATELET	Place d'Arenberg 20 - 6200 Chatelineau Rue des Chasseurs 82 - 6200 Chatelet	20.000,00 €
COMMUNAUTE EDUCATIVE SAINT JEAN BAPTISTE RUE DU COLLEGE 27 5060 SAMBREVILLE	Rue des Dames 5 - 6224 Wanfercée-Baulet	7.200,00 €
CENTRE SCOLAIRE DON BOSCO RUE GRANDE 21 7380 QUIEVRAIN	Rue de Mons 2 - 7011 Ghlin	11.500,00 €



Etablissement siège	Etablissement ou implantation(s) concerné(es)	Equip. - Fct. En euros
INSTITUT SAINT JOSEPH DOA RUE GUSTAVE BOEL 55 7100 LA LOUVIERE	Rue Gustave Boel 55 - 7100 La Louvière Grand'Place 12 - 7070 Le Roeulx	10.000,00 €
INSTITUT SAINT-FERDINAND AVENUE DU MARECHAL FOCH, 824 7012 JEMAPPES	Etablissement	6.350,00 €
INSTITUT DU SACRE-CŒUR RUE DES DAMES 77 7080 FRAMERIES	Rue des Dames 77 - 7080 Frameries Rue d'Orléans 12 - 7340 Paturages	2.710,00 €
INSTITUT SAINTE THERESE GRAND'RUE 79 7170 MANAGE	Rue de Bouvy 35 – 7100 La Louvière	35.000,00 €
INSTITUT TECHNIQUE SAINT JOSEPH RUE GUSTAVE BOEL 23 7100 LA LOUVIERE	Rue Gustave Boel 23 – 7100 La Louvière	9.000,00 €
INSTITUT SAINT-HENRI RUE DU COMMERCE 21 7780 COMINES	Rue de l'Eglise 6 - 7783 Le Bizet	8.450,00 €
TOTAL		687.647,82 €

Article 4. - Les subventions inférieures ou égales à cinq mille euros sont liquidées en une seule tranche à partir du 1^{er} septembre 2005.

Article 5. - Les subventions supérieures à cinq mille euros sont liquidées en deux tranches respectivement de 80 % et 20 % au 1^{er} septembre 2005 et 1^{er} janvier 2006.

Article 6. - Au terme des activités prévues et au plus tard pour le 30 septembre 2006, le Pouvoir organisateur adresse un rapport d'activités à la Commission des discriminations positives.

Article 7. - Le Pouvoir organisateur tient à la disposition du service de la Vérification de la Communauté française, pendant une durée de cinq ans, une comptabilité séparée, reprenant le compte détaillé des recettes et des dépenses accompagné de toutes les pièces originales justificatives indiquées chronologiquement.

Article 8. - Le Pouvoir organisateur est tenu de rembourser à la Communauté française tout montant non utilisé ainsi que toute dépense non conforme au descriptif repris en annexe ou pour laquelle les justificatifs sont couverts par une autre subvention.

Article 9. - Nonobstant l'article 8, le Pouvoir organisateur qui ne pourrait rencontrer l'exécution d'une des actions prévues conformément au descriptif repris en annexe peut introduire une demande motivée de réaffectation du montant non utilisé, permettant de renforcer les moyens déjà affectés à une ou plusieurs actions du descriptif susvisé.

Article 10. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2005.

Article 11. - La Ministre-Présidente qui a l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 20 juin 2006.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Centre scolaire Saint-Joseph Notre-Dame,
Rue Emile Strimelle, 1
6040 Jumet
Montant alloué : euro 13.935, 42

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Aménagement des locaux	
180 chaises scolaires	5690,00 €
90 tables scolaires	8245,42 €
TOTAL	13935,42 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut Saint-Joseph
Bvd de l'Yser, 12
6000 Charleroi
Montant alloué : euro 12.750

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Equipement de la salle informatique	
Ordinateurs	5000 €
1 imprimante couleur	130 €
1 scanner	120 €
1 TV	500 €
1 meuble vidéo	750 €
1 lecteur - copieur de DVD	500 €
Achat de matériel pédagogique	
1 projecteur multimédia	2500 €
1 écran de projection	150 €
DVD	350 €
Livres	300 €



Logiciels informatiques	500 €
Connexion Internet	450 €
Abonnements	200 €
Matériel de remédiation	300 €
Maintenance du parc info	
Animations culturelles	1000 €
TOTAL	12750 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Collège d'Enseignement technique des Aumôniers du travail
Grand'Rue, 185
6000 Charleroi
Montant alloué : euro 7.000

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Renouvellement du mobilier scolaire	7000 €
TOTAL	7000 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Collège d'Enseignement professionnel des Aumôniers du travail
Grand'Rue, 185
6000 Charleroi
Montant alloué : euro 15.000



SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Renouvellement du mobilier scolaire	15.000 €
TOTAL	15.000 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut d'Enseignement technique Notre-Dame,
Rue de la Science, 52
6000 Charleroi
Montant alloué : euro 11.100

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Rénovation des anciens bâtiments	
Filtre anti-réverbération + pose	4000 €
Réduction de la réverbération sonore	4000 €
Remise à neuf de locaux	2000 €
Embellissement des couloirs	1100 €
TOTAL	11100 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA



LIBRE SUBVENTIONNE

Institut Sainte-Claire Verviers
Rue Sècheval, 32
4800 Verviers
Montant alloué : euro 26.000

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
<i>Espace convivial</i>	
Jeux	4000 €
Matériel multimédia	5000 €
Revêtement sol	10000 €
Peinture-electricité	2000 €
Mobilier	5000 €
TOTAL	26000 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut Sainte-Marie
Rue Cockerill, 148
4100 Seraing
Implantations concernées :
Rue Cockerill, 148
4100 Seraing
Rue de la Glacière, 39
4100 Seraing
Montant alloué : euro 26.863

SYNTHESE DES PROJETS

	ACTIONS	PRIX
rue Cockerill, 148, 4100 Seraing	<i>Des entrées, des couloirs, sans trous, sans graffitis</i>	12000 €
	<i>40 tables et 80 chaises</i>	5613 €
	<i>PTP 2</i>	1500 €
Rue Glacière, 39, 4100 Seraing.	<i>Gestion automatique des portails (vidéos, portes auto)</i>	7000 €
	<i>PTP 1</i>	750 €
	TOTAL	26863 €



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut Saint-Martin Pairay
Rue de la Province, 101
4100 Seraing
Montant alloué : euro 5.564

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Réseau Elsa	1984 €
Achat de dictionnaires individuels	2080 €
1 PTP 4/5 temps	1500 €
TOTAL	5564 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

DOA Notre-Dame Saint-Lambert Saint-Laurent
Rue E. Dumonceau, 75
4040 Herstal
Montant alloué : euro 11.515

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Aménagement d'une bib. Élèves	
Livres et ouvrages de référence	900 €
Logiciel de gestion bib. "Socrate"	1200 €
Aménagement de la salle de projection	
Aménagement d'une salle de projection	6500 €
Ludothèque - cyber média	



Achat de jeux de société	300 €
Projecteur multimédia	1815 €
Achat de logiciels documentaires et éducatifs	800 €
TOTAL	11515 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

DOA Saint-Louis
Rue A. Magis, 20
4020 Liège
Montant alloué : euro 9.200

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
<i>Matériel et équipement pédagogique</i>	1400 €
<i>Aménagement d'un centre de documentation</i>	1500 €
<i>Intégration par la culture et le sport</i>	2800 €
<i>Personnel PTP</i>	1500 €
<i>Semaines à thème : activités culturelles</i>	2000 €
TOTAL	9200 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA



LIBRE SUBVENTIONNE

Centre scolaire Saint-Louis
Rue A. Magis 20
4020 Liège

Montant alloué : euro 12.500

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
<i>Matériel et équipement pédagogique</i>	3000 €
<i>Centre de documentation : matériel et équipement</i>	3000 €
<i>PTP</i>	1500 €
<i>Aménagement des locaux et prévention des dangers</i>	5000 €
TOTAL	12500 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Centre scolaire des Dames de Marie
Chaussée de Haecht, 68
1210 Saint-Josse-ten-Noode
Montant alloué : euro 38.928,49

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
<i>Aménagement de la chapelle</i>	37.500,00 €
<i>1 PTP ouvrier 1/2 temps</i>	440,00 €
<i>1 PTP aux. d'éducation 4/5 temps</i>	988,49 €
TOTAL	38.928,49 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA



LIBRE SUBVENTIONNE

Institut des Ursulines
 Avenue du Sippelberg, 10
 1080 Bruxelles
 Implantations concernées :
 Avenue du Sippelberg, 10
 1080 Bruxelles
 Rue Jules Debecker, 71
 1081 Koekelberg
 Montant alloué : euro 31.600

SYNTHESE DES PROJETS

	ACTIONS	PRIX
Rue Jules Debecker, 71	Centre de documentation + act. Extérieures	12.000 €
1081 Bruxelles		
Avenue du Sippelberg, 10	Aménagement du centre multimédia	5.600 €
1080 Bruxelles	Formation des enseignants	6.500 €
	5 PTP	7.500 €
	TOTAL	31.600 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
 chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
 Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Campus Saint-Jean
 Chaussée de Ninove, 136
 1080 Bruxelles
 Implantations concernées :
 Chaussée de Merchtem, 11
 1080 Bruxelles
 Chaussée de Ninove, 136
 1080 Bruxelles
 Montant alloué : euro 15.175

SYNTHESE DES PROJETS

	ACTIONS	PRIX
Chaussée de Merchtem, 11	Sorties culturelles	225 €
1080 Bruxelles		
Chaussée de Ninove, 136	1 PTP	1.500 €
1080 Bruxelles	BCDR (Bib. Centre de doc.)	



	livres-CD	7.000 €
	meublier	1.200 €
	entretien	1.200 €
	visites-exposition-sortie	125 €
	formation	125 €
	matériel	1.200 €
	animation et animateur extérieur	1.200 €
	Atelier de méthode	600 €
	Location de salle-activités parascolaires	800 €
	TOTAL	15.175 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut Notre-Dame
Rue de Fiennes, 66
1070 Anderlecht
Implantations concernées :
Rue de Fiennes, 66
1070 Anderlecht
Rue Jorez, 8A
1070 Anderlecht
Montant alloué : euro 11.960

SYNTHESE DES PROJETS

	ACTIONS	PRIX
Implantation Rue de Fiennes	Espace d'expression et de rencontre	
Rue de Fiennes, 66 1070 Bruxelles	Lecteur DVD, abonnement revue, matériel...	2.200 €
Implantation Rue Jorez	Salle de sport : matériel de sport divers	5.000 €
Rue Jorez, 8A 1070 Bruxelles	Centre de documentation-bibliothèque	
	Matériel informatique et de bureau	1.400 €
	Livres, encyclopédies, abonnements	3.360 €
	TOTAL	11.960 €



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut de la Providence
Rue Haberman, 27
1070 Bruxelles
Montant alloué : euro 12.812

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Aménagement et embellissement local sport	
Matériel de musculation et fitness	2.250 €
Aménagement d'un centre de docu et info	
Achat de livres et documentation	3.000 €
Matériel informatique	2.500 €
PTP : 2 agents PTP	4.017 €
Activités culturelles : visites, théâtres, abonn.	1.045 €
TOTAL	12.812 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut Saint-Jean-Baptiste de la Salle
Rue Moris, 19
1060 Bruxelles
Montant alloué : euro 20.000

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Mur d'escalade infrastructure	10.000 €
Salle culturelle : matériel audio-visuel, cloison, ...	10.000 €
TOTAL	20.000 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut des Filles de Marie
Rue Th. Verhaegen, 6
1060 Saint-Gilles
Montant alloué : euro 25.300

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Restauration de la salle polyvalente : sécurité	20.000 €
PTP : aménagement des espaces	1.300 €
Amélioration de la réussite scolaire	4.000 €
TOTAL	25.300 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Centre scolaire Eperonniers-Mercelis
Rue Mercelis, 36-38
1050 Ixelles
Implantations concernées :
Rue Mercelis, 36-38
1050 Ixelles
Rue de l'Etuve, 56



1000 Bruxelles
Montant global alloué : euro 21.900

SYNTHESE DES PROJETS

	ACTIONS	PRIX
Implantation Mercelis	<i>Peinture des couloirs et lieux d'accueil collectifs</i>	400 €
Rue Mercelis 36, 1050 Bxl	<i>Salle de délasserment sportif : matériel sportif</i>	6.400 €
	<i>Activités scolaires pédagogiques</i>	3.000 €
	<i>Projet « 1er degré » classe de neige</i>	6.100 €
	TOTAL	15.900 €
Implantation Eperonniers		
Rue de l'Etuve 56, 1050 Bxl	Photocopieuse de table	1.000 €
	<i>2 mega projecteurs</i>	2.200 €
	<i>Matériel pour le temps de midi</i>	2.800 €
	TOTAL	6.000 €
	MONTANT GLOBAL	21.900 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut Saint-Henri
Rue du Commerce, 21
7780 Comines
Montant alloué : euro 8.450

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
PTP	1500 €
Aménagement des abords et locaux	
Installation d'une alarme	3050 €
Grille d'accès à la cour	3400 €
Sorties culturelles	500 €
TOTAL	8450 €



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Atelier Marollien Institut Saint-Joseph
Rue Felix Hap, 14
1040 Etterbeek
Implantation concernée :
Rue des Alliés, 315
1190 Bruxelles
Montant alloué : euro 4.654

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
PTP 1/4 temps	2.500 €
Embellissement des locaux	2.154 €
TOTAL	4.654 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Centre scolaire Saint-Michel,
Boulevard Saint-Michel, 24
1040 Bruxelles
Montant alloué : euro 9.222,97



SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Refection façade rue Dupont	9.222,97 €
TOTAL	9.222,97 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut technique du Cardinal Mercier - Notre-Dame du Sacré-Coeur
Bld Lambermont, 17
1030 Schaerbeek
Montant alloué : euro 26.000

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Protection des infrastructure : caméras	8.500 €
Espace rencontre multi-fonctionnel	5.000 €
Biblio-centre cybermédia : livres, revues,...	8.000 €
3 PTP auxiliaire d'éducation	3.000 €
2 PTP ouvrier d'entretien	1.500 €
TOTAL	26.000 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA



LIBRE SUBVENTIONNE

Institut de la Sainte Famille d'Helmet
Rue Chaumontel, 5
1030 Schaerbeek
Montant alloué : euro 23.000

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Sécurisation des bâtiments : alarmes et instal.	23.000 €
TOTAL	23.000 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Centre scolaire Sainte-Marie La Sagesse
Chaussée de Haecht, 164
1030 Bruxelles
Montant alloué : euro 22.593,94

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Médiathèque	
Achat de livres, logiciels, revues...	1.500,00 €
Amélioration de la qualité d'intégration des élèves	1.000,00 €
Achat de matériel scolaire	16.722,10 €
Protection des bâtiments	
Alarme	450,00 €
Caméra supplémentaire	900,00 €
Caméra supplémentaire	650,00 €
Location d'un garage + matériel vélo	1.371,84 €
TOTAL	22.593,94 €



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Collège La Fraternité
Rue de Molenbeek, 173
1020 Bruxelles
Implantations concernées :
Site Sainte-Ursule
Rue de Molenbeek, 173
1020 Laeken
Site Chaussée d'Anvers
Chaussée d'Anvers, 28
1020 Laeken
Montant alloué : euro 20.000

SYNTHESE DES PROJETS

	ACTIONS	PRIX
Site Sainte Ursule	<i>Modernisation d'un local multimédia</i>	13.000 €
Rue de Molenbeek, 173	<i>PTP</i>	1.500 €
1020 Laeken		
Site Chaussée d'Anvers	<i>Modernisation du mobilier dans les classes</i>	5.000 €
Chée d'Anvers, 28	<i>PTP</i>	500 €
1020 Laeken		
	TOTAL	20.000 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA



LIBRE SUBVENTIONNE

Institut Saint-Louis
Rue du Marais, 113
1000 Bruxelles
Montant alloué : euro 30.000

ACTIONS	PRIX
<i>Espace multifonctionnel</i>	30.000 €
TOTAL	30.000 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut Dominique Pire
Rue de Lenglentier 6-14
1000 Bruxelles
Montant alloué : euro 15.500

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
<i>Gestion de la bibliothèque, animations culturelles</i>	10.000 €
<i>Embellissement des lieux</i>	4.000 €
<i>Ouvrier d'entretien PTP</i>	750 €
<i>Auxiliaire d'éducation PTP</i>	750 €
TOTAL	15.500 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA



LIBRE SUBVENTIONNE

Institut technique Saint-Joseph,
Rue Gustave Boël, 55
7100 La Louvière
Montant alloué : euro 9.000

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Embellissement des lieux et tri des déchets : 1PTP	5.000 €
Bibliothèque et ludothèque	1.500 €
Mise en peinture	2.500 €
TOTAL	15.500 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut Sainte-Thérèse
Grand'Rue, 79
7170 Manage
Implantation concernée :
Rue de Bouvy, 35
7100 La Louvière
Montant alloué : euro 35.000

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Construction d'un préau et aménagement de l'espace	35000 €
TOTAL	35000 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA



LIBRE SUBVENTIONNE

Institut du Sacré-Coeur
Rue des Dames, 77
7080 Frameries
Montant alloué : euro 2.710

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Activités culturelles	2710 €
TOTAL	2710 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut Saint-Ferdinand,
Avenue du Maréchal Foch, 824
7012 Jemappes
Montant alloué : euro 6.350

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Espace de rencontre, médiathèque, bibliothèque...	850 €
Activités musicales : 1er degré	1000 €
Initiation à la poésie : 2ème degré	1500 €
Théâtre : 3ème degré	3000 €
TOTAL	6350 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA



LIBRE SUBVENTIONNE

Institut Saint-Joseph DOA,
Rue Gustave Boël, 55
7100 La Louvière
Implantations concernées :
Rue Gustave Boël, 55
7100 La Louvière
Grand'Place, 12
7070 Le Roeulx
Montant alloué : euro 10.000

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
<i>Création et organisation d'une école de devoirs</i>	1900 €
<i>Création et organisation d'un plateau 1 d° de base</i>	5600 €
<i>Création et organisation d'un centre de doc-salle BD</i>	2500 €
TOTAL	10000 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Centre scolaire Don Bosco,
Rue Grande, 21
7380 Quiévrain
Implantation concernée :
Rue de Mons, 2
7011 Ghlin
Montant alloué : euro 11.500

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
<i>Rénovation suite à des dégradations</i>	5000 €
<i>Lutte contre le vol</i>	4000 €
<i>Participation à des activités sportives et culturelles</i>	1500 €



PTP	1000 €
TOTAL	11500 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Communauté éducative Saint-Jean-Baptiste,
Rue du Collège, 27
5060 Tamines
Montant alloué : euro 7.200

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Activités culturelles	2200 €
Aménagement d'une scène de théâtre	3000 €
Engagement d'un animateur de cirque	2000 €
TOTAL	7200 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut Sainte-Marie
Place d'Arenberg, 20
6200 Châtelineau
Montant alloué : euro 20.000



SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Matériel salle de musculation - sport	10000 €
2 PTP	3000 €
Sécurisation d'accès au bâtiment rue Lloyd Georges	7000 €
TOTAL	20000 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Collège Saint-Pie X,
Rue Lloyd Georges, 15
6200 Châtelineau
Montant alloué : euro 10.000

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Aménagement resto	5000 €
Isolation sonore salle de gym	5000 €
TOTAL	10000 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA



LIBRE SUBVENTIONNE

Institut technique Sainte-Marie,
Rue Vandervelde, 49
6141 Fontaine-l'Evêque
Montant alloué : euro 14.850

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Réfection du mur d'enceinte de l'école	7500 €
Entretien du terrain de football	650 €
Mise en peinture de la salle info	2100 €
Mise en peinture du réfectoire	3000 €
Création d'un coin bibliothèque	
renouvellement d'abonnement de revues	800 €
Nettoyage des murs, bancs, mise en couleur	800 €
TOTAL	14850 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Institut Sainte-Marie
Rue de l'Enseignement, 1
6140 Fontaine-l'Evêque
Montant alloué : euro 11.125

SYNTHESE DES PROJETS

	ACTIONS	PRIX
Institut Sainte Marie - 6140 Fontaine- l'Evêque		
Rue de l'Enseignement, 1		
	Création d'un petit préau	5000 €
	Activités sportives et culturelles	4000 €



Rue des Sœurs, 5		
	Equipement sportif de la cour - abonnement revues	850 €
	Remise en état des toilettes	925 €
	Activités sportives et culturelles	350 €
	TOTAL	11125 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

LIBRE SUBVENTIONNE

Lycée mixte François de Sales
Rue des Vallées, 18
6060 Gilly
Montant alloué : euro 61.389

SYNTHESE DES PROJETS

ACTIONS	PRIX
Création d'un local polyvalent	
Gros oeuvre	10000 €
Toiture	2317 €
Electricité, faux plafonds	17290 €
Chauffage	3719 €
Châssis	5063 €
Situation d'urgence	20000 €
Finition (peinture)	3000 €
TOTAL	61389 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 octroyant un subside pour l'année scolaire 2005-2006 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

